

Bertiaux : « Pour une liste des places disponibles »

ENSEIGNEMENT La cheffe de file MR souligne les préoccupations de l'école

► La cheffe de file MR au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles demande à nouveau une remise à plat du décret Inscriptions.
► Elle veut que soit publiée au jour le jour une liste du nombre de places disponibles, école par école.

ENTRETIEN

Rentrée sur un petit nuage pour la ministre de l'Enseignement, Joëlle Milquet. Pas de mouvements sociaux, pas de bug administratif, pas de grosses controverses autour des premières étapes de son Pacte pour un enseignement d'excellence. Et une opposition silencieuse ou presque. Ça, c'était pour la rentrée... scolaire. La rentrée politique, par contre, s'annonce moins lisse. Françoise Bertiaux, la cheffe de file MR au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a choisi cette période « entre deux » pour rappeler au monde de l'école et à ceux qui le dirigent ses priorités.

Rentrée plutôt calme non ?

Je suis très étonnée par ce calme, notamment parce que le volet « enfants sans école » reste non solutionné. Je pense bien sûr à ceux qui n'ont pas de place dans le secondaire (128 enfants dont 114 à Bruxelles, fin de semaine dernière, NDLR) mais il faut y ajouter, dans la foulée du boom démographique bruxellois, l'inquiétude de parents du maternel et du primaire.

Prenons les premiers : une bonne

centaine d'enfants sans classe sur 340.000 jeunes en secondaire, est-ce beaucoup à vos yeux ?

C'est beaucoup à partir du moment où l'on sait qu'il y a encore, en ce début septembre à Bruxelles, 1.386 places non occupées. Cela démontre bien qu'il y a un souci sur ces places. Un certain nombre sont liées à des écoles qui n'organisent que l'enseignement qualifiant, donc ici c'est la nature de l'offre qui ne correspond pas à la demande. Par ailleurs, il y a des écoles avec profils plus difficiles. Cela étant, ce n'est pas neuf : les écoles où les parents ne veulent pas mettre leurs enfants existent depuis longtemps. Ce qui me désole, c'est qu'on n'a pas travaillé sur l'offre. S'y ajoute un problème de localisation des places disponibles. Le problème aujourd'hui, c'est qu'on ne parvient pas à faire se rencontrer l'offre et la demande, le tout dans une espèce d'indifférence résignée.

Vous continuez à demander une remise à plat du décret ?

Et comment ! Il est d'ailleurs urgent que la ministre prenne en charge ce dossier pour le prochain processus d'inscription qui commence en février. Je suis d'ailleurs inquiète car je sais que certains des axes de réforme qu'elle voudrait privilégier n'agrèent pas son partenaire de la majorité. Ce décret, je le rappelle, est construit sur de mauvaises bases. Il méconnaît les questions géographiques en imaginant qu'un enfant va à l'école à vol d'oiseau. Il méconnaît la densité des écoles à Bruxelles en négligeant la zone nord-est. Il fait passer les formulaires d'inscription par deux étapes très peu transparentes. Il propose des décisions motivées...

Vos solutions ?

Nous voulons que tout le décret soit remis à plat pour faire la lumière sur la manière de produire « l'indice ». Nous proposons de conserver le formulaire unique et les priorités (fratrie, parent travaillant dans l'école,...). Nous voulons surtout que soit publiée au jour le jour une liste du nombre de places disponibles école par école, de manière à ce que les parents fassent les démarches d'inscription en connaissance de cause. Enfin, il faut travailler sur les écoles où personne ne veut aller.

Vous évoquiez un autre problème sur le maternel et le primaire...

Où en est-on aujourd'hui dans le suivi du nombre de places disponibles dans le fondamental en fonction des besoins commune par commune ? Je n'ai pas de réponse et je connais des parents qui n'ont pas de place pour leur enfant en maternel ! S'ajoute à cela le problème crucial des migrants : est-on en capacité d'accueillir tous ces nouveaux élèves ? N'est-il pas temps d'anticiper ? Madame Milquet parle beaucoup, mais je ne l'ai pas entendue une seule fois ces jours-ci sur ces questions.

D'autres préoccupations ?

Une autre chose me préoccupe : elle a fait beaucoup de publicité autour de la réduction à 9 du nombre de jours d'absence injustifiés. Tant et si bien que les élèves qui en ignoraient tout vont en profiter... Le vendre de cette manière, sur le plan pédagogique, c'est désastreux. Mais un autre dossier nous inquiète : le futur sur les propos que peuvent ou pas tenir des professeurs. C'est un décret sur mesure pour un enseignant qui a posé problème en dehors du cadre scolaire. Il est nécessaire, mais je suis méfiante, car il faut voir quelles seront les balises exactes sur la liberté d'ex-

pression. En dehors de l'école, un prof a le droit d'être MR et de le dire sur Facebook. Je sais d'où vient ce décret et M^{me} Milquet a raison par rapport à ce cas particulier. Mais un décret réglant les propos tenus par certains profs en dehors de leur fonction doit être bien balisé pour ne pas devenir une atteinte à la liberté d'expression. ■

Propos recueillis par
ERIC BURGRAFF

décret « Il faut aider les directeurs d'école »

Comment faire pour aider les directeurs d'école, parfois dépassés, toujours surchargés ?

On l'a tous promis en campagne ! C'est dans l'accord du gouvernement, mais je ne vois rien venir. Qui plus est, cela ressort clairement du rapport McKinsey : il faut aider les directeurs d'école. On lit dans ce rapport que les mauvais résultats scolaires sont aggravés là où le public est défavorisé, mais on y lit aussi que des équipes expérimentées et stables ainsi que des bonnes directions permettent de corriger ce problème même

dans les écoles difficiles. Des « bonnes directions », ce sont des directions impliquées dans le pédagogique et la formation des équipes. Notre proposition est de renforcer l'aide aux directeurs, qui sont directeurs mais aussi parfois enseignants, plombiers, démineurs de conflits,... Parfois, ils n'ont que 5 % de leur temps pour le pédagogique, certains sont au bord du burn out... Il leur faut une aide administrative pour qu'ils puissent consacrer plus de temps au pilotage de leur école. Après la lecture du rapport McKinsey, on sait qu'en mettant les directeurs dans une situa-

tion plus confortable, ils pourront avoir un rôle important pour lutter contre la fatalité du système scolaire belge. Notre décret propose de renforcer l'aide administrative à leur égard tout en allégeant, pour ceux qui sont concernés, la charge de cours. Je ne suis pas certaine que la majorité va voter exactement ce texte, mais ce qui nous importe alors c'est que, comme écrit dans la déclaration de politique communautaire, on provoque le débat et au final qu'on ait des résultats sur ce dossier crucial. ■

Propos recueillis par
E.B.